



## Règlement

### *Challenges des Mémoires*

#### *"WALTHER, CONRAD et HENRI" à 300 m.*

\* \* \* \* \*

1. Ces challenges offerts par la société de tir, Armes-Réunies de Courtelary, ont été créés dans le but d'honorer la mémoire de nos camarades trop tôt disparus.
2. Les programmes de tir sont les suivants:  
**Mémorial Walther:**  
- 5 feuilles de 10 coups, tiré coup par coup, sur cible A 10.  
**Mémorial Conrad:**  
- 5 feuilles de 10 coups, tiré coup par coup, sur cible A 5.  
**Mémorial Henri:**  
- 10 coups, tiré en série avec un marquage à la fin des 10 coups.  
Seul les armes d'ordonnance sont admises à ce tir.  
(prix des passes à la charge du tireur)
3. Le prix de la passe est décidé d'année en année, selon proposition du comité.
4. Le tireur ayant obtenu le meilleur résultat annuel en sera le détenteur pendant une année. Il ne sera remis qu'aux membres de la société de tir "Armes-Réunies" Courtelary.  
En cas d'égalité:
  - a) Les passes les plus hautes départagent (uniquement pour Walter et Conrad).
  - b) Les coups profonds départagent (nombres de 10, 9, 8, etc.).
  - c) Au tireur le plus âgé.
5. Ces challenges seront attribués définitivement uniquement quand le comité décidera de ne plus mettre en jeu ce ou ces challenges.
6. Le nom du tireur gagnant sera gravé toutes les années à la charge de la société de tir.
7. Ce challenge est remis au tireur lors de l'assemblée générale annuelle de la société de tir.
8. A l'occasion d'un anniversaire, une attention sera déposée au pied du monument funéraire du camarade en question grâce à l'argent récolté sur ces cibles.
9. En cas de litige, le comité de la société de tir "Armes-Réunies" de Courtelary, tranchera.
10. Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Courtelary, le

Le Président "A.-R."